NATIONS UNIES TD



Distr. GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/EM.14/1 5 septembre 2003

FRANÇAIS Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes Réunion d'experts sur l'IED et le développement Genève, 29-31 octobre 2003
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

- 1. Élection du bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. L'IED et le développement.
- 4. Adoption du rapport de la Réunion.

II. Annotations

Point 1: Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I qui précède. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

Documentation

TD/B/COM.2/EM.14/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: L'IED et le développement

- 3. Le mandat de la Réunion d'experts, défini par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa septième session, souligne que les pays d'accueil qui veulent attirer l'investissement étranger direct doivent accroître leur compétitivité et qu'il faut s'attacher à renforcer la contribution de l'IED dans le secteur des services au développement, en tenant compte des diverses règles qui influent sur la compétitivité.
- 4. Les experts examineront quatre thèmes qui revêtent une importance prépondérante dans l'optique de la contribution de l'IED au développement:
- a) Comment l'IED peut-il contribuer à la compétitivité des pays d'accueil dans le secteur des services?
- b) Quels sont les avantages et les inconvénients d'une intervention de l'IED dans la privatisation des services? Quelle est l'expérience des pays en ce qui concerne les incidences de l'IED sur les résultats des sociétés privatisées et sur la compétitivité en général?
- c) Dans quelles circonstances est-il souhaitable d'associer des investisseurs étrangers à la privatisation des services? Quelles sont les mesures à prendre pour tirer un maximum de profit de la privatisation faisant intervenir l'IED et pour en réduire les effets négatifs dans toute la mesure possible?
- d) Quelles sont les principaux impératifs dont les pouvoirs publics doivent tenir compte lorsqu'ils font intervenir l'IED dans les programmes de privatisation?
- 5. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED est en train d'établir une note sur le thème «L'IED et le développement: le cas des services. Tendances et incidences de l'IED lié à la privatisation et questions d'orientation». En outre, les experts sont censés rédiger de brèves communications sur les questions à l'étude. Ces communications seront distribuées aux participants telles quelles, dans la langue dans laquelle elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/COM.2/EM.14/2

«L'IED et le développement: le cas des services. Tendances et incidences de l'IED lié à la privatisation et questions d'orientation.» Note thématique établie par le secrétariat de la CNUCED.

Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

6. Le rapport de la Réunion d'experts sera présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa huitième session. Les experts pourraient autoriser le rapporteur à établir le rapport final après la clôture de la Réunion, sous l'autorité du Président.
